



Bulletin municipal

Édition septembre 2026



Sommaire

Mairie/Nouvelles du conseil	2 à 6
Informations municipales	7 à 10
Sécurité civile	10
Inspecteur en bâtiment	11
Calendrier des collectes	12

*Prenez note que le bureau
municipal sera fermé lundi le
12 octobre pour le congé de
l'Action de grâce.*

Bon congé à tous !

Bureau municipal (Hôtel de Ville)
168, route 112
Westbury, Québec, J0B 1R0
Tél. : 819 560-8450
Télécopieur : 819 560-8451

Horaire de l'Hôtel de Ville :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h30 à 12h	8h30 à 12h	Fermé au public	8h30 à 12h	Fermé
13h à 16h	13h à 16h		13h à 16h	

Pierre Reid, Maire	Mélanie Cyr, Conseillère #1	Rock Lamontagne, Conseiller #4
	Sylvain Hébert, Conseiller #2	Cédéric Ménard, Conseiller #5
	Claudia Gilbert, Conseillère #3	Michaël Nadeau, Conseiller #6

Directrice générale Annik Desrosiers Poste 4 direction@westbury.ca	Adjointe de direction Hélène Rancourt Poste 3 adjointe@westbury.ca	Adjointe de réception Colette Noël Poste 1 reception@westbury.ca	Inspecteur municipal Firme Urbatek Poste 2 municipalite@urbatek.ca
--	---	--	--

RESSOURCES DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS

Moisson HSF	Paniers de nourriture	819-451-2781
Moisson Cookshire	Paniers de nourriture	819-875-1431 (jeudi)
Centre d'action bénévole	Popote congelée (5\$ par repas)	819-560-8540
Cuisines Collectives HSF	Ateliers de cuisine et autonomie alimentaire	819-832-1176
Info Covid-19	Informations en lien avec la Covid-19	1-877-644-4545
Urgence psychosociale	Détresse, crise, violence, idées suicidaires et plus	819-821-4000 poste 0
Info-Santé et Info-Social (24/7)	Information médicale/ Soutien psychologique et social	811
Carrefour jeunesse-emploi	16 à 35 ans : peu importe le besoin	819-832-1513
Centre d'action bénévole	Personnes âgées et proches aidants	819-560-8540
La Passerelle	Femmes, femmes trans, personnes non-binaires et en questionnement	1-877-447-3423
Intro-Travail	Employabilité et orientation professionnelle	819-832-1750
Virage santé mentale	Problématique en santé mentale	819-877-2674
La Méridienne	Violence conjugale	1-888-699-3050
Sûreté du Québec (Cookshire)	Police	819-875-3331
Tel-Jeunes	Jeunes (24/7)	1-800-263-2266
La Relève	Famille et parents (soutien et écoute)	819-875-5050

RESSOURCES DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS(SUITE)

Virage santé mentale	Problématique en santé mentale	819-877-2674(lundi au jeudi)
Drogue : aide et références	Consommation de drogues et alcool	1-800-265-2626
Jeu : aide et référence	Jeu excessif	1-800-461-0140
Interligne	Diversité sexuelle et de genre	1-888-505-1010
Prévention du suicide	Idées suicidaires	1-866-277-3553
Ligne parents	Parents	1-800-361-5085
Secours amitié Estrie	Écoute téléphonique généraliste	819-564-2323
DPJ	Maltraitance des enfants(signallement)	1-800-463-1029
Ligne aide abus aînés	Personnes aînées victimes de maltraitance	1-888-489-2287
CALACS Agression Estrie	Victimes d'agressions sexuelles	1-877-563-0793
Services Québec	Informations générales et aide au revenu	819-832-2403
Centre local de développement	Soutien et informations pour entreprises	819-560-8500

Nouvelles du conseil

FÊTE DE LA FAMILLE - REMERCIEMENT



Remerciement à la Ville d'East Angus d'avoir permis à la Municipalité du canton de Westbury de participer à la fête de la famille du 13 août dernier. Je profite de l'occasion pour remercier aussi les conseillers de la Municipalité du canton de Westbury qui ont participé à cet événement ainsi qu'à la Ferme Trigenco Inc. pour leur participation spectaculaire!


Pierre Reid
Maire du Canton de Westbury

SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL MUNICIPAL 2026

Séances régulières restantes du conseil municipal 2026 :

5 octobre 2026	9 novembre 2026
7 décembre 2026	

BILAN DU MAIRE

RAPPORT DU MAIRE AUX CITOYENSRAPPORT FINANCIER 2025 ET ÉTAT DE LA SITUATION AU 31 AOÛT 2026

Chères citoyennes, chers citoyens,

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, je vous présente les faits saillants du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2025, ainsi qu'un aperçu de l'état de la situation de notre municipalité au 31 août 2026.

Lors du dépôt des états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2025, la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., auditeur indépendant de la Municipalité, a émis une opinion confirmant que les états financiers consolidés présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Municipalité du Canton de Westbury au 31 décembre 2025, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les résultats financiers de 2025 témoignent de l'amélioration progressive de la situation financière de la Municipalité et des efforts de redressement réalisés au cours des dernières années.

Résultats financiers comparatifs

	2023	2024	Budget 2025	Réel 2025
Revenus	1 809 828 \$	1 908 128 \$	1 904 908 \$	2 128 418 \$
Charges	1 787 071 \$	1 957 827 \$	2 085 565 \$	2 087 182 \$
Excédent (déficit) comptable	22 757 \$	(49 699 \$)	(180 657 \$)	41 236 \$
Conciliation à des fins fiscales	(379 600) \$	171 458 \$	180 657 \$	160 725 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	(356 843) \$	121 759 \$	0 \$	201 961 \$
Excédent accumulé non affecté	318 368 \$	136 949 \$		348 626 \$

Les revenus municipaux ont dépassé les prévisions budgétaires, notamment grâce à une augmentation des droits de mutation immobilière, à des revenus de transfert plus élevés que prévu ainsi qu'à diverses sources de revenus additionnelles. Ces résultats ont permis à la Municipalité de terminer l'exercice avec un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 201 961 \$.

BILAN DU MAIRE (suite)

L'année 2025 a également permis de renforcer notre situation financière. L'excédent de fonctionnement non affecté est passé de 136 949 \$ à 348 626 \$, ce qui procure à la Municipalité une marge de manœuvre accrue pour répondre à ses obligations et soutenir ses projets futurs.

Par ailleurs, la Municipalité maintient un faible niveau d'endettement direct. La dette inscrite au nom de l'administration municipale s'élève à 5 411 \$, principalement associée à un contrat de location-acquisition.

Les résultats obtenus au cours des deux dernières années démontrent que les efforts de redressement financier portent leurs fruits. Le déficit de fonctionnement enregistré en 2023 a entraîné une diminution de la marge de manœuvre financière de la Municipalité. Les excédents réalisés en 2024 et en 2025 ont toutefois permis de rétablir progressivement cette situation et de reconstituer l'excédent accumulé non affecté. Cette progression nous permet aujourd'hui d'aborder l'avenir avec davantage de confiance et une meilleure capacité d'investissement.

Depuis plus d'un an, la Municipalité poursuit les investissements nécessaires à l'entretien de ses infrastructures, à l'amélioration de ses équipements municipaux et à la préparation de projets qui contribueront à la qualité de vie de ses citoyens.

Entre 2025 et 2026, le conseil municipal et l'administration ont travaillé de concert afin de renforcer l'organisation municipale, moderniser certaines pratiques administratives et faire progresser plusieurs dossiers stratégiques pour l'avenir de notre communauté.

Notre priorité a été de consolider les acquis, d'assurer une gestion responsable de nos ressources et de maintenir la stabilité administrative et financière de la Municipalité. Grâce au travail de l'équipe municipale, à l'engagement des élus et à une gestion prudente de nos finances, les résultats obtenus en 2025 sont encourageants et les efforts entrepris se poursuivent en 2026.

Notre territoire possède un fort potentiel de développement. Nous souhaitons accueillir les nouvelles possibilités de croissance tout en préservant le caractère rural, la qualité de notre environnement et les valeurs qui font la richesse de notre communauté.

Je tiens à remercier sincèrement les membres du conseil municipal pour leur implication, l'ensemble du personnel municipal pour son professionnalisme et son dévouement, ainsi que tous les citoyens qui participent activement à la vie de notre municipalité.

Les défis demeurent nombreux, mais les bases sont maintenant bien établies pour poursuivre notre développement de façon responsable, durable et respectueuse de notre capacité financière. Ensemble, continuons à bâtir un Canton de Westbury dynamique, accueillant et tourné vers l'avenir.

BILAN DU MAIRE (suite)**Perspectives 2027-2029**

Les prochaines années s'annoncent déterminantes pour le Canton de Westbury. Plusieurs dossiers majeurs nécessiteront l'attention du conseil municipal et de l'administration afin d'assurer un développement harmonieux de notre territoire tout en maintenant une saine gestion des finances municipales.

L'année 2026 constitue la dernière année du rôle triennal d'évaluation foncière actuellement en vigueur. Compte tenu de la forte hausse des prix de vente observée sur le marché immobilier au cours des dernières années, le prochain rôle d'évaluation 2027-2028-2029 devrait refléter une augmentation importante des valeurs foncières. Il est important de rappeler qu'une augmentation de la valeur inscrite au rôle d'évaluation n'entraîne pas automatiquement une hausse équivalente de la taxation municipale. Le conseil municipal continuera d'établir les taux de taxation annuellement, en fonction des besoins budgétaires et de la capacité de payer des contribuables.

Les années à venir seront également marquées par d'importants investissements dans nos infrastructures routières. Grâce au programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), des travaux majeurs de réfection de routes sont prévus à compter de 2027 afin d'améliorer la qualité et la sécurité de notre réseau routier.

Sur le plan environnemental, plusieurs actions seront poursuivies afin d'assurer la protection de notre territoire et de nos ressources naturelles. Parmi celles-ci, l'inventaire des installations septiques individuelles sur l'ensemble du territoire de Westbury permettra de mieux documenter l'état des installations existantes, d'assurer leur conformité et de contribuer à la protection de nos cours d'eau et de notre environnement.

Le conseil municipal entend également poursuivre ses efforts afin d'améliorer la qualité de vie de ses citoyens. À cette fin, une nouvelle entente intermunicipale en matière de loisirs sera conclue avec la Ville d'East Angus afin d'offrir aux citoyens de Westbury un accès accru à des activités sportives, culturelles et récréatives diversifiées. Cette entente viendra soutenir l'attractivité de notre municipalité et répondre aux besoins de l'ensemble de la population, des jeunes familles jusqu'aux aînés.

Les défis demeurent nombreux, mais les bases sont aujourd'hui solides. Les résultats financiers des dernières années, les projets structurants en préparation et l'engagement de nos employés, élus et citoyens nous permettent d'envisager l'avenir avec confiance.

C'est avec prudence, transparence et détermination que nous poursuivrons le travail afin d'assurer le développement durable de notre municipalité et le maintien d'une qualité de vie enviable pour l'ensemble de notre communauté.

**Pierre Reid**

Maire du Canton de Westbury

TAXES MUNICIPALES

Le quatrième et dernier versement des taxes municipales sera exigible le 26 novembre 2026.

Vous pouvez effectuer votre paiement en ligne via le site de votre institution bancaire, par la poste (chèque) ou en personne (chèque, argent comptant ou carte de débit). Une boîte sécurisée située à gauche de la porte d'entrée est disponible pour le dépôt des chèques en dehors des heures d'ouverture.

Tout solde impayé est assujéti à un taux d'intérêt annuel de 12 %.

Nous vous remercions de respecter les dates d'échéance afin d'éviter des frais additionnels.

MISE À JOUR DES COORDONNÉES (RAPPEL)

Il nous manque actuellement, plusieurs numéros de téléphone dans nos dossiers. Afin de faciliter les communications municipales et ainsi vous rejoindre rapidement lorsque nécessaire, nous vous invitons à communiquer avec le bureau municipal pour nous transmettre ou mettre à jour votre numéro de téléphone ainsi que votre adresse courriel. Merci de votre collaboration.



Votre participation nous aide à maintenir des informations à jour et à assurer une communication efficace avec l'ensemble des citoyens.

ABRIS D'AUTO TEMPORAIRES

Rappel concernant le règlement « 6.23. Abris d'auto temporaires » : Dans toutes les zones, un abri d'auto temporaire est autorisé pourvu que soient respectées les conditions suivantes :



Ne pas oublier

- a) L'abri d'auto doit être installé durant la seule période du 1er octobre d'une année au 30 avril de l'année suivante ;
- b) L'abri doit être installé à une distance minimale de 2 mètres (6.56 pieds) de l'emprise de la rue.

En cas de doute, communiquez avec le service d'urbanisme (Urbatek) avant de procéder à l'installation de votre abri.

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

En hiver, la collecte des matières résiduelles peut parfois devenir une source d'irritants tant pour les camionneurs que pour les citoyens. La régie intermunicipale sanitaire des Hameaux et la Municipale du canton de Westbury souhaite donc vous donner quelques trucs afin de s'assurer une vidange optimale lors de la collecte de vos bacs.

Matières organiques (bac brun)

Pour la collecte des matières organiques (bac brun) afin d'éviter que vos matières demeurent coincées au fond de votre bac en période hivernale, il est fortement recommandé de tapisser le fond de votre bac de plusieurs épaisseurs de papier journal ou de disposer un grand sac de résidus de jardin en papier à l'intérieur de votre bac.

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (suite)

Matières organiques (bac brun) (suite)

Afin d'optimiser la vidange et d'effectuer un bon compostage, il est également recommandé de poser les actions suivantes :

- Ne déposer aucun sac en plastique même s'ils portent la mention compostable. Utilisez seulement les sacs en papier ou le papier journal.
- Ne déposer pas de feuilles mortes ni de terre à l'intérieur de votre bac car ceux-ci gèlent.
- Évitez de mettre des matières liquides dans votre bac.
- Assurez-vous que le bac ne soit pas trop lourd. Maximum 100 kg ou 220 lbs. Lorsque le poids du bac est trop élevé, le bac peut s'endommager ou glisser dans la benne du camion.

Recyclage

Évitez de mettre des matières recyclables dans des sacs de poubelles à l'intérieur de votre bac vert. Priorisez l'utilisation des sacs translucides (sac bleu) permettant de voir les matières à l'intérieur.

Comment faciliter la collecte en période hivernale ?

La disposition des bacs en bordure de rue demeure la même en toute saison. Toutefois, en période hivernale, des précautions supplémentaires sont à prendre.



- Placez le bac roulant en bordure de rue avant 6h le matin de la collecte.
- Orientez les roues et les poignées de votre bac en direction de votre immeuble.
- Positionnez votre bac à une distance d'au moins 1 mètre de tout obstacle (poteau, clôture, etc.) et d'au moins 30 cm d'un autre bac.
- Fermez le couvercle et ne déposez rien sur le bac.
- Ne surchargez pas votre bac.
- Évitez l'accumulation de neige à l'intérieur du bac pour ne pas contaminer le recyclage.
- Lors de tempête de neige, assurez-vous que votre bac soit facilement accessible et qu'il ne gêne pas les opérations de déneigement.
- Ramassez votre bac le plus rapidement possible.

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL



Prendre note que le bureau municipal **sera fermé** pour la **période des Fêtes** du 21 décembre au 3 janvier 2027 inclusivement.

Merci de votre attention et bon congé à tous!

INAUGURATION DU PARC DE LA NATURE



Soutien à la compétence de Développement local et régional du Fonds régions et ruralité (FRR) volet 2.

Le projet d'aménagement du "Parc de la Nature" a été réalisé grâce à une aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du volet Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC du Fonds régions et ruralité en partenariat avec la MRC Le Haut-Saint-François et la municipalité du Canton de Westbury.

Avec la participation financière de :

Québec



MRC LE
HAUT-SAINT-
FRANÇOIS

QUÉBEC 511**Quels chemins relèvent du MTMD?**

Le réseau routier sous la responsabilité du MTMD comprend notamment :

- Les autoroutes : voies de circulation rapide à accès limité, incluant les autoroutes numérotées de 0 à 99 et de 400 à 999 ainsi que leurs bretelles.
- Les routes nationales : principaux axes interrégionaux reliant notamment les grandes agglomérations et certains pôles touristiques ou de transport.
- Les routes régionales : routes reliant les agglomérations principales et secondaires, ainsi que certains secteurs industriels, touristiques et de transport.
- Les routes collectrices : routes qui assurent notamment la liaison entre les petites agglomérations rurales et les centres urbains plus importants.

À retenir : avant de communiquer avec votre municipalité pour une problématique routière, vérifiez si le chemin relève du MTMD. Si c'est le cas, Québec 511 est le bon endroit pour faire votre signalement.

Sécurité civile**PRÉVENTION INCENDIE**

Avec l'arrivée de l'automne et des températures plus fraîches, il est temps de préparer notre maison pour la saison froide. Quelques vérifications simples peuvent contribuer à prévenir les incendies et à assurer la sécurité de toute la famille.

VÉRIFIER VOS AVERTISSEURS DE FUMÉE

Assurez-vous qu'ils fonctionnent correctement en appuyant sur le bouton de test. Il est également recommandé de remplacer les piles au besoin et de remplacer les avertisseurs qui ont atteint leur durée de vie utile.

SOYEZ PRUDENTS AVEC LES APPAREILS DE CHAUFFAGE

Avant d'utiliser une cheminée, un poêle à bois ou tout autre appareil de chauffage, assurez-vous qu'il est propre, en bon état et installé adéquatement. Gardez les matériaux combustibles, comme les meubles, rideaux et boîtes, à une distance sécuritaire des sources de chaleur.

N'OUBLIEZ PAS LE MONOXYDE DE CARBONE

Si votre résidence possède un appareil à combustion, comme un poêle, un foyer ou une chaudière, un avertisseur de monoxyde de carbone peut être essentiel pour vous protéger contre ce gaz invisible et inodore. Enfin, prenez quelques minutes pour revoir votre **plan d'évacuation** avec tous les membres de votre famille. Identifiez au moins deux sorties possibles et déterminez un point de rassemblement à l'extérieur.

Un automne en toute sécurité commence par quelques bonnes habitudes. Prenons le temps de vérifier nos équipements et de prévenir les risques avant l'arrivée de l'hiver!

STATIONNEMENT RAPPEL IMPORTANT

Rappel important des articles 71, 72 et 73 du règlement 2023-19 Général de la municipalité du Canton de Westbury

Article 71 - Travaux de voirie, enlèvement, déblaiement de la neige

Il est **défendu** à tout conducteur de stationner un véhicule :

1. à un endroit où il pourrait gêner l'enlèvement, le déblaiement de la neige ou les travaux de déglacage des rues ;
2. à un endroit où il pourrait gêner l'exécution des travaux de voirie municipale et où des signaux de circulation à cet effet ont été posés.



Article 72 -Remorquage

Tout véhicule stationné en contravention de l'article 71 est remorqué et le propriétaire du véhicule doit payer les frais de remorquage et d'entreposage pour en obtenir la possession.

Article 73 - Stationnement de nuit durant l'hiver

Il est **défendu** de stationner un véhicule dans les rues de la municipalité pendant la période de neige, soit du 15 novembre au 31 mars de 0 h à 7 h.

Pour le règlement complet, veuillez-vous rendre sur le site internet de la municipalité

PISCINES RÉSIDENTIELLES – DATE LIMITE À RETENIR

Vous êtes propriétaire d'une piscine résidentielle ? N'attendez pas à la dernière minute ! Toutes les installations visées doivent être conformes aux exigences du Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles du Québec au plus tard le 30 septembre 2027. Nous vous invitons à vérifier dès maintenant la conformité de vos installations et à prévoir, au besoin, les correctifs nécessaires avant cette échéance. Pour toute question concernant les exigences applicables à votre piscine, communiquez avec le service d'urbanisme.

TRAVAUX PRÈS D'UN MILIEU HYDRIQUE OU HUMIDE

Avec l'entrée en vigueur du Règlement sur l'encadrement d'activité sous la responsabilité des municipalités réalisées dans des milieux hydriques et sur des ouvrages de protection contre les inondations (RMUM), de nouvelles dispositions peuvent s'appliquer aux travaux réalisés à proximité d'un lac, d'un cours d'eau ou d'un milieu humide. Avant d'entreprendre des travaux, mêmes mineurs, nous vous invitons à communiquer avec le service d'urbanisme afin de vérifier les normes applicables et les autorisations requises. Une vérification préalable peut vous éviter bien des démarches et des correctifs !

VOUS PRÉVOYEZ DES TRAVAUX ? VÉRIFIER AVANT DE COMMENCER !

Avant d'entreprendre des travaux sur votre propriété, assurez-vous de vérifier si un permis ou un certificat d'autorisation est requis. Qu'il s'agisse de rénovations, d'une construction, d'une installation ou de travaux d'aménagement, certaines interventions nécessitent une autorisation municipale. Communiquez avec le service d'urbanisme au (819) 993- 3244 ou par courriel au municipalite@urbatek.ca afin de vérifier le tout.

Sans permis, ce n'est pas permis !

CALENDRIER DES COLLECTES OCTOBRE 2026 À JANVIER 2027

OCTOBRE 2026						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2 	3
4	5	6	7	8	9 	10
11	12	13	14	15	16 	17
18	19	20	21	22	23 	24
25	26	27	28	29	30 	31

NOVEMBRE 2026						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6 	7
8	9	10	11	12	13 	14
15	16	17	18	19	20 	21
22	23	24	25	26	27 	28
29	30					

DÉCEMBRE 2026						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4 	5
6	7	8	9	10	11 	12
13	14	15	16	17	18 	19
20	21 	22 	23 	24 	25 	26
27	28 	29 	30 	31 		

JANVIER 2027						
D	L	M	M	J	V	S
					1 	2
3	4 	5	6	7	8 	9
10	11	12	13	14	15 	16
17	18	19	20	21	22 	23
24	25	26	27	28	29 	30

RECYCLAGE



COMPOST



DÉCHETS



Dates restantes pour les collectes des plastiques agricoles 2026

16 octobre – 13 novembre – 11 décembre

****Inscription obligatoire**